

Compte rendu de la séance du 18 mars 2021

Secrétaire(s) de la séance: Philippe RUBEL

Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 18 février 2021

Décisions du maire prises en vertu des pouvoirs délégués par le conseil municipal

1/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

2/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

3/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

4/ AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE D E LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE

5/ AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE

6/ AVIS SUR UNE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

7/ AVIS SUR UNE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

8/ QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

1/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 - MOUZAY (2021 11)

Le conseil municipal :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, à l'unanimité ;

2/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - MOUZAY (2021 12)

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous, à l'unanimité :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	76 115.06			59 880.50	76 115.06	59 880.50
Opérations exercice	153 026.50	153 631.78	290 589.66	396 351.95	443 616.16	549 983.73
Total	229 141.56	153 631.78	290 589.66	456 232.45	519 731.22	609 864.23
Résultat de clôture	75 509.78			165 642.79		90 133.01
Restes à réaliser	9 919.25	5 153.40			9 919.25	5 153.40
Total cumulé	85 429.03	5 153.40		165 642.79	9 919.25	95 286.41
Résultat définitif	80 275.63			165 642.79		85 367.16

3/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - MOUZAY (2021 13)

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 165642.79 auquel il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement du budget CCAS de 378,94 euros soit au total un excédent de fonctionnement de 166021,73 euros**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit , à l'unanimité :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	60 259.44
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	113 571.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	105 762.29
Résultat cumulé au 31/12/2020	166 021.73
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	166 021.73
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	80 275.63
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	85 746.10
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

4/ AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE (2021 14)

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de pacte de gouvernance transmis aux communes le 19 janvier 2021,

Considérant la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes, qui peut être un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au coeur de l'intercommunalité,

que la pertinence d'adopter un tel dispositif avait été préalablement actée et que ce projet de pacte a été amendé et validé lors de la conférence des maires, réunie le 14 janvier 2021.

Après en avoir délibéré, à la majorité (08 voix POUR, 0 VOIX CONTRE, 03 ABSTENTIONS) :

- émet un avis FAVORABLE au projet de pacte de gouvernance présenté.

5/ AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE (2021 15)

Le conseil communautaire, par délibération en date du 25 février 2021, a approuvé une modification des statuts de la communauté de communes Loches Sud Touraine, rendue nécessaire pour :

- Tenir compte de la suppression dans le CGCT des compétences optionnelles et des compétences facultatives,

- Organiser une distinction claire entre compétences obligatoires et compétences supplémentaires,
- Intégrer la commune de Louans dans le Syndicat mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI) en vue de solliciter une extension de son périmètre,
- Intégrer la gestion des sites touristiques communautaires et d'intérêt communautaire,
- Intégrer l'animation du contrat local de santé,
- Préciser diverses rédactions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis FAVORABLE aux modifications des statuts de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

6/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (2021 16)

Le maire informe le conseil municipal de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner la parcelle cadastrée section D n° 703 d'une superficie de 2 ares et 50 centiares, consistant en un terrain bâti, soumise au droit de préemption urbain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- se prononce CONTRE le fait d'exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée D n° 703.

7/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (2021 17)

Le maire informe le conseil municipal de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner la parcelle cadastrée section ZP n° 74 d'une superficie de 17 ares et 26 centiares, consistant en un terrain bâti, soumise au droit de préemption urbain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- se prononce CONTRE le fait d'exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section ZP n° 74.

8/ QUESTIONS DIVERSES - Le conseil :

- prend note du décret fixant la date des élections régionales et départementales au 13 et 20 juin 2021;
- entend le compte-rendu de la commission bâtiments : devis de travaux à l'école, ainsi que de la réunion informelle du Syndicat Scolaire sur le projet de recourir à un prestataire pour la restauration scolaire ;
- entend le compte-rendu de la commission environnement : procédés de désherbage, dénomination du jardin de la mairie et du verger communal en projet...
- entend le compte-rendu de la commission animation communication : devis pour panneau lumineux, point sur la vaccination des plus de 75 ans ;
- déplore la présence continue de déchets aux abords des voies et les déjections canines près de la cantine scolaire ;
- soulève et répond aux diverses questions.

La séance est levée à 20h45.

à Mouzay, le 19 mars 2021,
Le maire,
Marie RONDWASSER

